



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
18 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 18 décembre 2023 en visioconférence.

Sont présents :

MEMBRES DU CONSEIL

Parents

Mélanie Tardif

Fanny Mayer (représentante au comité des parents)

Line Turner

Julie Lafrance

Ahmed Yahiouche

David Richard

Substituts parents

Valérie Trudel

Annie Blouin

Émilie Lechasseur

Tania Mac Eachern

Personnel

Carl Geoffroy (enseignant)

Patrick Léveillé(enseignant)

Isabelle Cossette (enseignante)

Yves Thibault (enseignant)

Vacant (professionnel)

Annick Martin (soutien)

Personnel substitut

Élèves

NON-MEMBRES DU CONSEIL

Équipe de direction

Robert Jacob (direction d'établissement)

Caroline Rondeau, (direction adjointe, adaptation scolaire et Intervalle)

Nancy Lachance (direction adjointe, 2^e cycle)

Pierre-Olivier Demers Giroux (direction adjointe, 1^{er} cycle)

Mélanie Beausoleil (gestionnaire administrative)

Secrétaire

Karine Savard

Invités

Personnes du public

La séance est ouverte à 18 h 31.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Ahmed Yahiouche d'adopter l'ordre du jour :

Tel que proposé

Modifié

CEBJ-EXTRA-231218-015

2. Projet éducatif

Considérant que tous les membres ont reçu le document par courriel, la direction fait un résumé de celui-ci. Il est expliqué que les données factuelles proviennent entre autres de la recherche action, de sondages menés auprès du personnel, des élèves et des parents sur leurs perceptions ainsi que par l'entremise du programme « Hors-Piste » et du CÉRÉ.

La mission, la vision et les valeurs sont présentées aux membres. Il est noté que la bienveillance a été ajoutée à la mission. Des précisions ont également été apportées dans la vision par rapport à l'ancien projet éducatif. Les valeurs sont restées les mêmes soit le respect, l'engagement et la collaboration.

Le contexte dans lequel évolue l'école est résumé rapidement puisque ce sont des données factuelles sur le milieu. Les forces et vulnérabilité sont également abordées. Il est mentionné que la pandémie a aussi eu son effet sur le taux de diplomation.

Les enjeux, les orientations et les objectifs sont abordés. L'objectif de l'orientation du premier enjeu qui est de favoriser l'engagement des élèves dans leur réussite éducative est de réduire le nombre d'élèves dans la zone critique (0% à 59%) en lecture de 5%. Le deuxième objectif étant d'augmenter le taux de diplomation et de qualification de 2%. L'orientation du deuxième enjeu, qui concerne le sentiment d'appartenance des élèves, est d'augmenter celui-ci. Les objectifs visés sont d'augmenter le pourcentage d'élèves qui perçoivent que leurs pairs s'encouragent de 10% et d'augmenter le pourcentage d'élèves qui affirment que leurs enseignants leur transmettent le goût d'apprendre et de travailler de 15%. La date d'échéance pour tous ces objectifs est fixée en juin 2027.

La direction demande si certains membres ont des questions en lien avec le projet éducatif.

Il est demandé comment l'atteinte des objectifs sera évaluée. La direction mentionne que le même sondage utilisé lors de la collecte de données auprès des élèves sera utilisé pour en voir l'évolution à l'an 2 et 4 du projet éducatif. Les perceptions du personnel seront également sondées par le biais du même sondage.

Une question est posée sur les moyens qui seront pris afin d'atteindre les objectifs visés. Il est mentionné que les moyens ne sont pas encore officiels. Une panoplie de moyens ont été soumis par les différents intervenants scolaires, mais un tri devra être fait afin de déterminer leurs efficacités et la possibilité de les mettre en place pour l'atteinte des objectifs. Il est mentionné que les pratiques pédagogiques et éducatives énumérées dans le projet éducatif sont des moyens qui sont déjà en place, mais que quelques modifications y ont été apportées.

Il est demandé si les moyens déjà en place fonctionnent bien et comment leur efficacité sera évaluée. Il est répondu que la charge reviendra à un comité de régulation qui évaluera les moyens proposés, la possibilité de les mettre en place ainsi que leur efficacité.

Il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Annick Martin d'adopter le projet éducatif tel que présenté.

CEBJ-EXTRA-231218-016

3. Clôture de la séance

Considérant l'ordre du jour épuisé, il est proposé par Fanny Mayer de lever la séance à 18 h 59.

CEBJ-EXTRA-231218-017

À des fins d'information, le projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 est déposé pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Robert Jacob jr.
Directeur de l'école

Fanny Mayer
Présidente

Karine Savard
Secrétaire des séances



Conseil d'établissement 2023-2024

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023
A 18 H 30 EN MODE VIRTUEL

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|----------|-------------|
| 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour | Adoption | Mme Mayer |
| 2. Projet éducatif | Adoption | Mme Rondeau |
| 3. Clôture de la séance | | Mme Mayer |

Robert Jacob jr

Directeur de l'école

Fanny Mayer

**Présidente du conseil
d'établissement**